

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 28 FEVRIER 2022

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins
MM./MMES: C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandler,
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

- PACTE NATURE

A l'unanimité, le conseil communal approuve le contrat pacte nature signé le 15 novembre 2021 entre le collège des bourgmestre et échevins et l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

- URBANISME

Le conseil communal

- a) approuve avec 10 voix oui contre 3 voix non la demande de lotissement présentée par le bureau Best G.O. de Niederanven au nom de la société Bouvart Sàrl de Mersch relative à la division d'une propriété sise à Mersch, rue Adolphe Bouvart, en trois lots afin de créer un accès carrossable dans le cadre de la réalisation d'un PAP NQ.
- b) approuve à l'unanimité la demande de lotissement présentée par le bureau Papaya urbanistes et architectes paysagistes d'Esch-sur-Alzette au nom de la société Property Invest Sàrl de Helmsange relative à la division d'une propriété sise à Rollingen, 24, Jaansmillen, en deux lots en vue de leur affectation à la construction.
- c) quant à un nouveau projet d'aménagement particulier (PAP) «Rue Bouvart» à Mersch, reçoit 29 réclamations et les déclare quant au fond comme partiellement recevables, notamment en ce qui concerne le scellement des surfaces concernées et l'évaluation du trafic à attendre.
Il décide avec 10 voix oui contre 2 voix non d'approuver le PAP concernant la réalisation d'un immeuble résidentiel avec quatre logements, quatre maisons unifamiliales jumelées et huit maisons unifamiliales isolées sur des fonds sis à Mersch, rue de Beringen, présenté par le bureau E-Cone de Mersch pour le compte de la société Bouvart Sàrl de Mersch sous la condition que le PAP soit partiellement adapté. Les objections concernant le volet environnemental dépassent, à ce stade, le cadre réglementaire du PAP et les compétences de la commune.
- d) approuve à l'unanimité le PAP concernant la réalisation d'un immeuble résidentiel avec trois logements, trois maisons unifamiliales en bande et une maison unifamiliale isolée sur des fonds sis à Reckange, rue Principale, présenté par le bureau Atelier Architecture et Urbanisme Patrick Grethen de Mersch pour le compte de M. N. Bartholomé de Reckange sous la condition que le PAP soit adapté selon les remarques de la cellule d'évaluation.

- EAU POTABLE

Le conseil communal donne à l'unanimité son accord de principe dans le cadre d'un futur projet intercommunal entre les communes de Mersch et de Lintgen concernant le renforcement réciproque de l'approvisionnement en eau potable de leurs citoyens.

- DEVIS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le plan avec devis pour le renouvellement de la voirie au quartier Mies à Mersch au montant total de 614.000,00 € TTC.
- b) les devis établis par l'Administration des Services Techniques de l'Agriculture au montant total de 97.500,00 € TTC, à savoir:

- application d'enrobés bitumineux au chemin rural au lieu-dit «Hosbich» à Reckange au montant total de 18.500,00 € TTC
 - réfection d'un pont au chemin rural au lieu-dit «Ronwies» à Reckange au montant total de 20.000,00 € TTC
 - réfection d'un pont au chemin rural au lieu-dit «Beim Hingerbësch» à Reckange au montant total de 30.000,00 € TTC
 - application d'enrobés bitumineux au chemin rural au lieu-dit «Unter Binzert» à Beringen au montant total de 29.000,00 € TTC.
- c) le devis pour l'acquisition de machines et d'équipements spéciaux pour le service de régie au montant total de 515.000,00 € TTC.
- d) le devis pour le remplacement de la buvette au parc communal de Mersch au montant total de 330.000,00 € TTC.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) deux actes de cession/d'échange concernant de petites emprises à Schoenfels, rue du Château.
- b) le compromis de vente par lequel la Commune acquiert sur l'asbl 'Association Naturiste De Poufank' un terrain de 112,10 a sis à Schoenfels au lieu-dit «Bei der Klaus» au prix de 39.235,00 €. Utilité publique: aménagement d'infrastructures publiques.
- c) deux conventions de servitude où la commune est autorisée à poser une conduite d'eau à travers des terrains sis à Beringen aux lieux-dits «Mechelsberg, In Lohr, Unter Binzert, In den Laengten» et «Beim Wenzelkiestchen».
- d) l'avenant du 24 janvier 2022 à la convention du 30 septembre 2004 par lequel la subvention annuelle au profit de la Maison de la Culture est augmentée de 250.000,00 € à 300.000,00 €.
- e) la convention réglant le paiement du permis de conduire C d'un salarié du service de régie.
- f) le contrat de bail entre le collège des bourgmestre et échevins et la société Concept Bowls Sàrl pour une durée de 6 ans avec effet au 1^{er} mars 2022, avec tacite reconduction tous les 3 ans sans dépasser une durée totale de 15 ans, pour la mise à disposition de la «Brasserie Beim Méchel», sise à Mersch, 1, Rue Jean Majerus, au loyer mensuel, fixé à 2.500,00 € pour les 12 premiers mois et à 3.500,00 € à partir du 1^{er} mars 2023.

- PERSONNEL COMMUNAL

Le conseil communal décide à l'unanimité

- a) de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut de l'employé communal pour les besoins du Centre aquatique Krounebiérg et de supprimer le poste sous le statut de l'employé communal après la mise en retraite de Mme A. Stempels.
- b) de créer un poste d'ouvrier communal, branche de l'instructeur de natation, dans la carrière E (ouvrier avec CATP/DAP) du contrat collectif des ouvriers de l'Etat sous le statut de salarié pour les besoins du Centre Aquatique Krounebiérg.
- c) de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal, pour les besoins de la recette communale.
- d) de créer un poste d'archiviste dans le groupe de traitement A1, sous-groupe administratif, sous le statut de l'employé communal.
- e) de créer un poste dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, sous le statut du fonctionnaire communal pour les besoins du service écologique.
- f) de publier un poste de chargé de projet événementiel.

- SUBSIDES

A l'unanimité, le conseil communal accorde un subside de 3.125,00 € au Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Mersch pour l'organisation de son 125^{ième} anniversaire.

- CIRCULATION

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMISSIONS COMMUNALES

A l'unanimité, le conseil communal accepte la démission de M. J. Sinner (CSV) comme membre et secrétaire de la commission des bâtisses et nomme M. H. Ahles (CSV) comme membre et secrétaire de cette même commission.

- ASSOCIATIONS

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par l'association «Make it» asbl avec siège social à Beringen.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS